

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2021-69

Date de la convocation : 13/10/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Membres votants : 20

Le vingt octobre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Géraud, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représenté : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

.../...

.../... Page 2/2 Délibération DB2021-69

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT



Examen de 5 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
	08250 OLIZY-PRIMAT	Autonomie		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	4 632,04 €	4 210,95 €	4 210,95 €	421,00 €	280,39 €	140,61 €
	08400 QUATRE-CHAMPS	Précarité énergétique	81,40%	Isolation plancher sur local non chauffé, Changement des menuiseries, Installation d'un poêle à granulés de bois	49 828,77 €	46 386,54 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
	08400 FALAISE	Précarité énergétique	36,10%	Installation d'une chaudière à pellets, réfection complète de la toiture, changement des menuiseries, isolation du plancher des combles perdus	58 646,06 €	54 958,10 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
	08400 VOUZIERES	Précarité énergétique	40,20%	Réfection complète de la toiture, isolation d'un plancher sur local non chauffé, isolation du plancher des combles perdu et changement des menuiseries	37 956,46 €	35 801,35 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	08400 QUATRE-CHAMPS	Précarité énergétique	72,50%	Isolation, changement des menuiseries, installation d'une VMC	37 817,94 €	35 521,11 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
*GIR : Groupe Iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					188 881,27 €	176 878,05 €	124 210,95 €	12 421,00 €	7 774,39 €	4 646,61 €

Soit un montant de 12 421 € pour ce bureau communautaire

